

L' A

I S

Juin 2001

Bulletin interne du Bureau du coroner

Bonnes
Vacances !

Le colloque a connu un franc succès

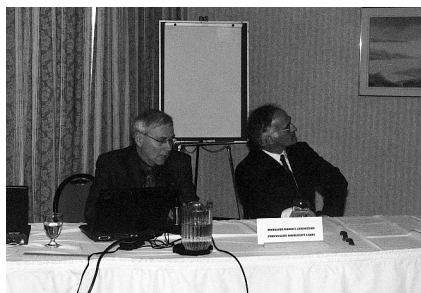
Venus de toutes les régions du Québec, plus de 60 coroners ont consacré deux jours de leur temps pour assister au colloque de formation du Bureau du coroner qui s'est tenu à Longueuil, les 6 et 7 avril.

Un comité organisateur, sous la présidence de la coroner en chef adjointe Anne-Marie David et formé de Danielle Bellemare, coroner en chef adjointe pour l'Est du Québec, des coroners Louise Nolet et Roger C. Michaud, et de M. François Houle et de Mmes June Bouffard et Denise Brûlé, a mené à bien l'opération.

Le colloque a été ouvert officiellement par le ministre de la Sécurité publique, M. Serge Ménard, qui a assuré l'Institution de son appui et de sa confiance.

En matinée de la première journée, Mme Sonia Tennina, épidémiologiste, a traité de l'impact des recommandations du coroner de concert avec les coroners Line Duchesne de Montréal et Michel Ferland de Saint-Eustache.

Par la suite, le coroner Raymond Morin de Saint-Georges de Beauce, accompagné de



Présentations du professeur Robert Ladouceur sur les joueurs excessifs et de M. Serge Lafontaine, président de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

M. H. Marcel Veilleux, maire de Beauceville, et de M. Michel Larochelle, intervenant social du CLSC Nouvelle-Beauce, a fait la présentation à ses collègues d'une prise en mains par le milieu : la Table de concertation Beauce-Etchemin pour la prévention de l'alcool au volant.

Peu avant le lunch, M. Robert Ladouceur, directeur du Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu de l'Université Laval, a fait un exposé aux coroners sur une nouvelle problématique : le jeu excessif et ses conséquences. Il a été suivi de M. Serge Lafontaine, président de la Régie des alcools, des courses et des jeux qui a présenté son organisme.

L'après-midi du vendredi a été consacré à la présentation de cas pratiques (décès inattendus d'enfants, accidents médicaux et chirurgicaux). La révélation de ces cas, fort appréciés des coroners présents, a été fait par la coroner en chef adjointe Danielle Bellemare, par les coroners Louise Nolet et Yvan Turmel et par Mme Denise Brûlé.

Par la suite, le coroner Jean-François Dorval, M. Claude Ross, agent de la Sûreté du Québec et M. Gilles Légaré, épidémiologiste à la régie régionale, tous trois de Rimouski, ont présenté une autre initiative régionale : une campagne de sensibilisation pour la prévention des accidents liés à l'utilisation et à l'entreposage des armes à feu.

Le samedi matin, les coroners se sont rendus au Laboratoire des sciences judiciaires et de médecine légale pour une visite commentée de divers départements; ils ont été accueillis par des professionnels en odontologie judiciaire, balistique et en scènes de crime ainsi que par le chef-pathologiste et son assistant. Par la suite, ils ont visité la morgue de Montréal où ils ont été reçus par des préposés à la morgue.

Après la visite, Mme Anne-Marie David, coroner en chef adjointe, M. Yves Ste-Marie, directeur du Laboratoire des sciences judiciaires et de médecine légale, le Dr André Lauzon, responsable du Service de médecine légale et M. Pierre Picotte, responsable du Service de toxicologie, ont procédé à des échanges d'information de nature administrative en matière de requête de services.

Créé en 1914, le Laboratoire de médecine légale et de police technique est devenu, en 1996, une unité autonome de services sous l'appellation de Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale. Il regroupe des professionnels et des techniciens spécialistes en médecine ainsi qu'en sciences pures et appliquées qui, entre autres, se déplacent sur des scènes de crime afin d'établir les circonstances probables d'un meurtre, d'un viol, d'un suicide, d'un incendie, d'une explosion, d'un délit de fuite etc.

L'après-midi du samedi a été consacré à une période d'échanges avec le coroner en chef, les coroners en chef adjointes et le directeur de l'administration.

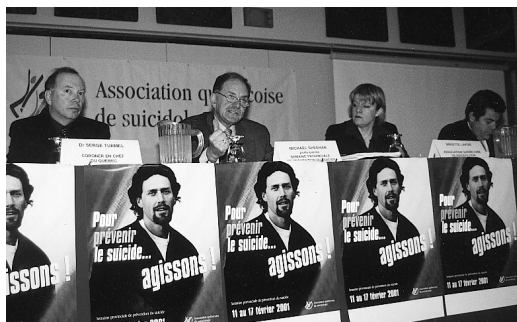
suite des photos à la page 3



Les coroners Yvan Turmel, Louise Nolet, Danielle Bellemare et Line Duchesne présentant des cas pratiques tels des décès inattendus d'enfants et des accidents médicaux et chirurgicaux.

SUR LA SELLETTE

Je veux remercier le coroner Denis Boudrias qui s'est rendu ce printemps, à ma demande, à la conférence de presse de la Ligue de sécurité du Québec visant à faire la promotion du 70^e Gala de l'excellence en transport routier. Cet événement s'adresse à quelque 56 000 entreprises de transport routier de personnes et de marchandises inscrites **au registre en vertu de la Loi 430 ainsi qu'à plus de 125,000 conducteurs professionnels détenteurs de permis de conduire de la SAAQ. Le thème du gala est : La sécurité : la clé du succès.**



Le 15 mai dernier, j'ai fait une présentation au Congrès de l'ACFAS qui s'est tenu à l'Université de Sherbrooke. Le sujet de mon exposé était **La déclaration du suicide des personnes âgées au coroner : le problème de la sous-déclaration du suicide des aînés.** Cette présentation a été l'occasion de présenter les critères utilisés par le Bureau du coroner pour faire la lumière sur les causes et circonstances des décès obscurs ou violents, tels les suicides. Outre nos statistiques en cette matière, j'ai discuté de la question du sous-dénombrement des cas de suicide chez les personnes âgées en fonction de l'expérience du Québec.

Je veux remercier le coroner Louise Nolet d'avoir représenté le Bureau au lancement de la Semaine nationale de la sécurité

aquatique le 5 juin à Montréal. À cette occasion, le Dr Ernest Prigent, directeur médical bénévole à la Croix-Rouge, a souligné l'importance d'une formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR) afin d'augmenter les chances de survie des enfants lors des noyades.

En terminant, je veux vous remercier d'avoir participé en si grand nombre au colloque des coroners en avril; en cette période estivale, je profite de l'occasion pour vous souhaiter de belles et reposantes vacances.

Le coroner en chef Serge Turmel

Participant au lancement de la Semaine provinciale de prévention du suicide 2001 le 8 février à Montréal, le coroner en chef Serge Turmel est accompagné du juge Michael Sheehan, porte-parole de la Semaine, de Mme Brigitte Lavoie, présidente de l'Association québécoise de suicidologie, et de M. Gilles Baril, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux. La Semaine provinciale de prévention du suicide cible pour une troisième année consécutive, la problématique du suicide chez les hommes.

L'Estrie fait figure de précurseur

Article de François Gougeon paru dans La Tribune du 6 février

L'Estrie fait figure de précurseur au Québec avec son modèle d'organisation de services en matière de prévention du suicide élaboré au cours des deux dernières années.

C'est ce qu'a fait valoir la directrice générale de JEVI, Mme Louise Lévesque, dont l'organisme est justement reconnu comme centre régional de prévention du suicide.

Outre JEVI, Secours-Amitié et l'Urgence-détresse des CLSC collaborent étroitement ensemble pour offrir à la population ce que Mme Lévesque a qualifié de filet de sécurité de grande efficacité : accessibilité téléphonique en tout temps, formation des médecins omnipraticiens, consultations en face à face, soutien également aux proches d'une personne suicidaire. Bref, une panoplie de services sont disponibles en Estrie.

Accompagnée de Michel Turcotte de Secours-Amitié et de Linda Gendreau de L'Ensoleillé de Lac-Mégantic, Mme Lévesque a précisé qu'on porte une attention particulière à la clientèle à risque, par exemple les gens du Centre de détention ou le Centre jeunesse, là où il y a de grandes souffrances.

Cependant, malgré cette organisation de services et la meilleure volonté au monde, le suicide continue de faire des ravages énormes. Les chiffres présentés hier pour l'année 1999 (ce n'est pas encore disponible pour 2000) par François Houle, porte-parole du Bureau du coroner, font état de 64 pertes de vie.

« Par rapport à 1998, pour les sept MRC de l'Estrie, c'est 12 suicides de plus ou une augmentation de 23 %, a noté M. Houle. La majorité des victimes sont des hommes, soit 55 contre neuf femmes. »

Pour l'ensemble du Québec, il y a eu 1 555 pertes de vie à cause du suicide en 1999, contre 1 333 un an plus tôt. « Pour 2000 cependant, les indications sont à l'effet qu'il y a une baisse, tant en Estrie qu'au Québec... Mais le suicide, ce n'est pas que des statistiques, c'est un drame terrible. Au Bureau du coroner, le suicide occupe un dossier sur trois. C'est le problème de l'heure et personne n'y est à l'abri », a aussi exposé M. Houle.

Quant à la position de l'Estrie par rapport à l'ensemble du Québec, la région se classe parmi les six régions les plus touchées.

Conférences, ateliers, rencontres d'information, échanges de toutes sortes seront au rendez-vous d'ici les prochaines semaines tant à Lac-Mégantic qu'à Sherbrooke et ailleurs en Estrie.



Étaient présents au lancement de la 11^e Semaine provinciale de prévention du suicide au théâtre Granada de Sherbrooke, M. Jean Perrault, maire de Sherbrooke, la comédienne Huguette Oligny, l'auteur Jovette Marchessault, M. Gilles Pansera, des Industries manufacturières Mégantic et porte-parole de la Semaine, Mme Louise Lévesque de JEVI et M. François Houle du Bureau du coroner.



La coroner Jeannine Provost d'Abitibi en conversation avec Mme Monik Trempe, directrice de la morgue de Montréal.



M. Amir Chaltchi, spécialiste en balistique, donnant de l'information aux coroners sur les armes à feu.



Rendant visite aux exposants lors d'une pause-café, les coroners André H. Dandavino et Gilles Perron ont été accueillis par des bénévoles du Club Optimiste de Verchères qui favorise le stationnement des véhicules à reculons.

Certificats de reconnaissance

Le 6 avril, au cours d'une cérémonie précédant le dîner, le coroner en chef Serge Turmel, et les coroners en chef adjointes Danielle Bellemare et Anne-Marie David ont profité de la présence de des coroners éligibles pour leur remettre un certificat attestant leurs 15 années de service sous la nouvelle loi, soit depuis 1986.

Ont aussi été honorés les coroners

Jacques Bérubé,
Jean-François Cuillierier,
Denis Boudrias,
Cyrille Delâge,
Gabriel Garneau,
Bertrand Lamothe,
Michel Lapointe,
Richmond Monger,
Claude Paquin,
Jean Pinsonnault,
André Proulx et
Gaston A. Tremblay.

1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



- 1- Le coroner Mandoza Côté et la coroner en chef adjointe Danielle Bellemare
- 2- Le coroner Pierre Carrier et Mme Bellemare
- 3- M. Bernard Couillard, coroner permanent, et Mmes Bellemare et David
- 4- Le coroner en chef Turmel, la coroner en chef adjointe Anne-Marie David et le coroner Robert Giguère
- 5- M. Luc Malouin, coroner permanent
- 6- Le coroner Yvon Naud

- 7- Mme David et Roger C. Michaud, coroner permanent
- 8- Le coroner Jean-Louis Lévesque et Mme Bellemare
- 9- Le coroner Gilles Perron
- 10- Mme Anne-Marie David, souriante, après avoir reçu son attestation des mains du coroner en chef
- 11- Mme Louise Nolet, coroner permanent, entouré du coroner en chef et des deux coroners en chef adjointes

Notaire et Coroner en chef adjointe

Par Sylvie Lemieux, article paru dans le Journal de la Chambre des notaires de février

Nommée coroner en chef adjointe en juin 2000, Danielle Bellemare est ainsi devenue la première notaire à occuper un poste de direction au Bureau du coroner.



Peu de notaires exercent la fonction de coroner. En fait, on peut les compter sur les doigts de la main. Comment expliquer cette situation ? « Traditionnellement, la tâche de coroner investigateur a davantage attiré les médecins même si les juristes peuvent l'exercer, affirme Mme Bellemare. Toutefois, depuis quelques années, le nombre de notaires et d'avocats qui posent leur candidature à un tel poste tend à augmenter. Quant aux tâches des coroners-enquêteurs, qui doivent être remplies par des juristes, les avocats s'y sont intéressés plus que les notaires. La plupart de ces coroners sont donc des avocats quoiqu'un notaire bien connu, Me Cyrille Delâge, à titre de commissaire-enquêteur aux incendies, est d'office coroner lorsqu'un décès survient à l'occasion d'un incendie.

Il faut souligner que les coroners exercent habituellement cette fonction à temps partiel tout en conservant leur pratique professionnelle. »

Un rôle essentiel

En plus de collaborer à la gestion générale de l'organisme, Danielle Bellemare assiste le coroner en chef dans sa tâche de coordination, de répartition et de surveillance du travail des coroners. Elle est plus particulièrement chargée d'assurer la supervision des quelque 45 coroners œuvrant dans l'Est du Québec.

« Le coroner-investigateur et le coroner-enquêteur poursuivent le même but, c'est-à-dire la détermination des causes et des circonstances d'un décès, explique Me Bellemare. L'investigation est la première voie, le premier moyen d'y arriver. Lorsque celle-ci ne permet pas de faire la lumière sur

les événements, soit parce qu'il est nécessaire de faire témoigner des gens, ou pour une autre raison, une enquête publique peut alors être ordonnée par le coroner en chef. Sur environ 5000 décès investigués annuellement par les coroners, il y a eu en moyenne une dizaine d'enquêtes de tenues annuellement, ces trois dernières années. »

Dans le cadre de son travail, Mme Bellemare se penche en outre sur des dossiers de nature diverse afin d'assurer une coordination efficace du travail des coroners avec des partenaires du milieu de la santé ou de la police. Certains de ces dossiers l'amènent à créer et à présider des comités de travail. Celui de la révision du plan applicable en cas d'événements impliquant des décès multiples est un exemple.

« Dans le cas d'un événement majeur, comme l'accident d'autobus des Éboulements, où il y a eu une quarantaine de décès, un seul coroner ne prend en charge la totalité de la tâche. Dans ce cas, il y a lieu de lui apporter un soutien. Celui-ci est organisé au sein d'un plan d'urgence qui prévoit toute une série de mesures afin de mettre en place une morgue temporaire, de permettre l'identification des corps, d'accueillir les familles etc. Mon mandat dans ce dossier est d'essayer d'améliorer le plan d'urgence actuel, notamment en regard de la possibilité de développer un logiciel qui faciliterait l'identification des corps », révèle la coroner en chef adjointe.

Des résultats concrets

Même si elle ne travaille pas directement sur le terrain à procéder aux investigations ou aux enquêtes, Danielle Bellemare est confrontée régulièrement à des événements tragiques. Trouve-t-elle cela lourd à porter ? « Il ne faut pas oublier que l'objectif premier de l'institution est la protection de la vie humaine. En cherchant les causes et les circonstances d'un décès, le coroner vise à informer la famille et le public de ce qui est survenu, mais aussi à trouver des moyens d'éviter qu'un tel événement ne se reproduise. C'est un élément positif qui met un baume sur cet aspect difficile du travail du coroner ».

Ainsi, le coroner est souvent le catalyseur des changements apportés à des législations, des réglementations ou des normes qui permettent d'empêcher certains décès; que l'on pense à la conduite de véhicules tout

terrain ou au transport scolaire, par exemple. Nombre de « courbes de la mort » sur nos routes ont aussi vu leur tracé modifié à la suite de recommandations de coroners. « C'est un résultat concret du travail de coroner qui est très satisfaisant », souligne-t-elle.

Une carrière différente

Dès le début de sa carrière, Me Bellemare a emprunté la voie de la fonction publique, un choix qu'elle n'a jamais regretté. « J'ai fait des choses différentes sans avoir à tout remettre en question chaque fois. C'est l'intérêt de la fonction publique. On peut y exercer une variété de rôles. Si on est à la recherche de nouveaux défis, il y a toujours moyen d'y parvenir. C'est un élément stimulant », explique-t-elle.

Avant d'être nommée dirigeante d'organisme, Danielle Bellemare a œuvré comme conseillère juridique ou légiste à la Régie des rentes du Québec, à l'Office des professions et au ministère de la Justice. Elle a ensuite effectué un long passage au ministère de la Sécurité publique où elle a d'abord été conseillère au Bureau du sous-ministre. Elle a ensuite assumé la direction de ce Bureau, œuvrant alors auprès de cinq ministres, de Claude Ryan à Serge Ménard.

Le poste qu'elle occupe actuellement lui permet de s'ouvrir à des connaissances nouvelles, un aspect intéressant pour une femme dotée d'une grande soif d'apprendre. « C'est un élément stimulant en termes de défi et d'intérêt. Comme les coroners établissent les causes médicales probables d'un décès, je dois me familiariser avec de nouveaux termes et des situations que je ne connaissais pas », dit-elle.

Elle avoue éprouver une grande fierté au fait d'être la première notaire nommée coroner en chef adjointe. Dans le même souffle, elle souhaite qu'il y ait plus de notaires à œuvrer au sein de la fonction publique. « En occupant différentes fonctions au sein de la société, les notaires apportent leur façon de voir qui est propre à la formation reçue. Ils contribuent ainsi à faire apprécier la profession et à exercer une influence. De plus, cela leur ouvre de nouvelles voies et démontre qu'il n'y a pas qu'une façon d'exercer cette profession », conclut-elle.

Retour à la normale Bilan des décès de motoneigistes

La saison de motoneige 2000-2001 a coûté la vie à 29 sportifs, ce qui constitue un retour à la moyenne annuelle d'une trentaine de décès; on se rappellera que la saison 1999-2000 avait fait 20 morts alors que 1998-1999 avait été funeste avec 41 décès.

Cette amélioration s'explique sûrement par les campagnes de prévention du ministère des Transports et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et une surveillance plus intensive de la part des corps policiers.

À l'occasion de la Semaine internationale de sécurité à motoneige, qui s'est

déroulée du 14 au 20 janvier, une campagne de sensibilisation a rappelé aux motoneigistes que les principales causes d'accidents mortels demeurent la vitesse excessive, l'alcool et les imprudences. Des panneaux d'affichage reprenant ces trois thèmes ont été installés le long des sentiers à l'approche des relais.

Lors de la conférence de presse qui s'est tenue le 18 janvier, François Houle a fait part des recommandations du coroner Line Duchesne, à la suite de trois accidents mortels dans Lanaudière, aux propriétaires d'auberges et de relais de sensibiliser les motoneigistes, dès leur arrivée, à leur mécon-



Lors du lancement de la campagne, le caporal Marguerite Moreau de la Sûreté du Québec, M. Yves Watier, chef de la direction de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, M. Jacques Baril, ministre délégué aux Transports, et M. François Houle, conseiller en communication au Bureau du coroner.

naissance des sentiers, à leur signalisation, aux dangers de la vitesse excessive et de la consommation excessive d'alcool.

À travers le Québec Une campagne de sensibilisation pour la prévention des accidents par armes à feu

Le Bureau du coroner, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent et la Sûreté du Québec ont procédé le 14 mars à Montréal au lancement d'une campagne de sensibilisation pour la prévention des accidents reliés à l'utilisation des armes à feu. Il s'agit d'une première alliant les milieux de la santé, policiers et médias.

Initialement lancée dans le Bas-Saint-Laurent l'automne dernier, cette initiative du coroner Jean-François Dorval de Rimouski vise à sensibiliser les familles de personnes ayant des idées suicidaires et possédant une arme à feu au désistement.

Pour ce faire, une synergie a été établie entre les médecins et les policiers. Par exemple, dans le Bas-Saint-Laurent, chaque médecin a reçu un guide de conduite en cas de risque suicidaire ou de violence avec les armes à feu; on suggère notamment aux médecins de vérifier la possession ou l'accessibilité à une arme à feu chez tout patient dépressif

ou connaissant tout autre problème de santé mentale.

Des capsules d'information

Des capsules télévisuelles d'information ont été produites par CFER-TV de Rimouski et diffusées l'automne dernier sur les ondes des stations de Rimouski, Rivière-du-Loup et Carleton.

La première capsule, animée par le coroner Dorval, propose à la population d'informer le médecin traitant d'une personne dépressive du fait qu'elle possède une arme à feu ou y a accès. Il est également suggéré d'aller porter cette arme au poste de police le plus près pour destruction. Il y est également fait mention que toute personne possédant un permis d'arme à feu et ayant accès à un endroit sécuritaire d'entreposage peut intervenir, l'arme étant ainsi retirée des mains de la personne dépressive.

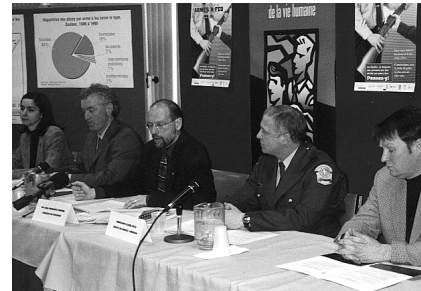
La deuxième capsule, animée par M. Claude Ross, un agent de la SQ, rappelle l'import-

tance de l'entreposage sécuritaire d'une arme à feu à la maison et ce, afin d'éviter des accidents et des suicides. Des images montrent même des mécanismes simples pour rendre une arme à feu inopérante.

Quant à la troisième capsule, animée par M. Gilles Légaré, épidémiologiste à la régie du Bas-Saint-Laurent, elle porte sur le désistement d'une arme à feu lorsque le propriétaire ne l'utilise plus et qu'il désire qu'elle soit détruite. Il s'agit d'un service gratuit offert par tous les corps policiers du Québec.

Une campagne étendue à la grandeur du Québec

Grâce à la collaboration de la SQ, du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, de l'Association des directeurs de police, du Collège des médecins et de la Fédération des médecins omnipraticiens, la campagne a été étendue à l'ensemble du Québec. Il ne faut pas passer sous silence la participation financière de la compagnie



Dans l'ordre habituel, Mme Theodora Samiotis, de Wyeth-Ayerst, M. Gilles Légaré, de la régie régionale du Bas-Saint-Laurent, le coroner Jean-François Dorval, M. Claude Ross de la Sûreté du Québec et M. Claude Auger, de TVA-Rimouski.



Outre le coroner en chef et le président du Collège des médecins, les docteurs Serge Turmel et Yves Lamontagne, ont aussi assisté à la conférence de presse, M. M. Yves Charrette du SPCUM, Jean-Pierre Larose, de l'Association des directeurs de police, et Guy Asselin de la SQ.

pharmaceutique Wyeth-Ayerst et du Réseau TVA qui permettra de diffuser ces messages à l'antenne de CFTM (Montréal), de CFCM (Québec), CHLT (Sherbrooke), CHEM (Trois-Rivières) et CJPM (Chicoutimi).

L'après-Nicolet se vit au rythme de la prévention

Article de Laura-Julie Perreault paru dans La Presse du 17 mai 2001

Le rapport du coroner Raynald Gauthier au lendemain de la tragédie de Nicolet, dans laquelle huit bambins ont trouvé la mort, n'est pas resté lettre morte. Infirmières, pompiers, policiers et même agents de sécurité participent maintenant à la prévention d'autres accidents du même genre.

Leur intervention est simple. Ils sont de plus en plus nombreux à être formés pour éduquer les parents sur l'installation et l'utilisation des sièges d'auto pour les enfants de zéro à cinq ans. Un geste qui peut sauver des vies, selon toutes les études publiées sur le sujet.

« C'est ce qui me tient le plus à coeur. Il faut que de plus en plus de gens et d'endroits puissent donner de l'information aux parents. J'avais recommandé des CLSC et les cours prénatals, mais ça peut se faire ailleurs », notait hier après-midi le coroner Gauthier.

Celui-ci et son collègue Paul G. Dionne, qui a lui aussi rédigé une série de recommandations sur le même sujet après le décès de la petite Sharly Perreault, en 1998, étaient présents à la septième clinique de vérification des sièges d'auto de l'hôpital Sainte-Justine le 16 mai dernier. Environ 300 familles se sont soumises à l'évaluation de leur véhicule. L'inspection d'une dizaine de minutes était agrémentée de conseils et de cadeaux pour les petits.

Si ce genre de session est le moyen le plus classique pour répandre l'information dans la population, l'hôpital pédiatrique met aussi sur place des ressources additionnelles. « J'ai formé récemment des infirmières qui travaillent dans le département du post-partum pour qu'elles sensibilisent les parents des nouveaux. Cinq agents de sécurité de l'hôpital peuvent maintenant aussi faire des vérifications avant que les parents ne partent avec les enfants », expliquait Sylvie Brunet, responsable de la clinique de vérification de Sainte-Justine.



Lors de la 7^e clinique annuelle, une cinquantaine d'employés bénévoles de l'hôpital Sainte-Justine ont vérifié les sièges d'appoint de quelque 150 parents le 16 mai.



Dans un souci d'appuyer cette initiative, les coroners Raynald Gauthier et Paul G. Dionne ont rencontré des membres de la presse pour rappeler des recommandations déjà formulées lors de décès d'enfants déjà investigués.

Ces deux nouvelles initiatives font écho à certaines recommandations du coroner Dionne en 1998. « Il ne faut pas ajouter de règlements, il faut responsabiliser les parents », réitérait le docteur Dionne.

Les recommandations du coroner Gauthier ont été prises au sérieux après le drame du 16 mars 2000 à Nicolet. Le ministre des Transports a introduit un amendement à la loi qui limite au nombre de ceintures de sécurité le nombre de passagers permis, enfants et adultes confondus. Le coroner était aussi heureux d'apprendre hier que des policiers de tout le Québec reçoivent en ce moment la formation qui leur permettra d'intervenir. Les policiers de la CUM tiendront eux-mêmes une session de vérification des sièges d'autos pour enfants à la fin mai.

Tous ces efforts sont des plus nécessaires, reconnaissait Sylvie Brunet, car malgré le travail déjà abattu, le nombre de sièges correctement installés et utilisés est toujours aussi bas. « Il y a quand même des améliorations. Au début, les gens n'avaient soit pas les bons sièges, soit ils n'en avaient pas du tout. Maintenant, ils ont les bons sièges, mais parfois ils ne savent comment y attacher les enfants. »

Les parents, même non membres du CAA-Québec, peuvent communiquer sans frais avec l'organisme pour en savoir plus sur les modalités d'installation des sièges.

Le CAA et la vérification des sièges d'auto pour enfants

En janvier, le CAA a présenté à un groupe-test, formé de policiers, de travailleurs de garderie et de CLSC, et d'installateurs privés, la formation qui a été dispensée cet hiver aux infirmières de CLSC, aux responsables des Centres de la petite enfance et de garderies, au personnel de certains services de police municipaux et provinciaux. L'exercice visait à bonifier cette formation ou encore d'ajouter d'autres informations pertinentes.

Rappelons que tous les corps policiers du Québec ainsi qu'environ 130 CLSC ont reçu en mai cette formation en vue de la grande campagne de cliniques de vérification de sièges d'auto pour enfants.



Liste des points de vérification de sièges d'auto accrédités par le CAA-Québec

Région 1

Clément Dubé Radiateur, La Pocatière
M. Muffler, Rimouski
Les Silencieux Rivière-du-Loup

Région 2

Alignement Plus, Alma
Alma Ford
Service de pneus Potvin, Chicoutimi
Garage Jean-Pierre Tremblay, La Baie
Garage Lévesque, Normandin
Garage Denis Ménard, St-Félicien

Région 3

Automobiles Langlois, L'Ange-Gardien
Garage Thibault, Baie-St-Paul
Boutique de pneus P.C., Charlesbourg
Garage A & R Gagnon, Charlesbourg
Garage Pont-Rouge
Acura Optima, Québec
Automod, Québec et Vanier
Centre auto Duberger, Québec
Garage Shell, 115 René-Lévesque Ouest
Desharnais Service de pneus, Québec
Garage Fradet et Godin, Québec
Carrossier Champlain, Québec
Pelemo Nissan, Québec
Garage Marc et Michel, rue Marie-de-l'Incarnation
Transmission M. M., Québec
Transmissions automatiques de Québec
Centre mécanique Shannon
Garage Beaulieu, St-Émile
Garage du Coin, St-Raymond
Sauvageau, St-Raymond
Bilodeau, Ste-Anne-de-Beaupré
Fournier Chevrolet, Vanier
Auto Collection, Vanier
Acadia Suzuki, Vanier
Mécanique Gauvin, Ste-Foy
Métivier Autos, Ste-Foy
Edgar Blondeau, Ste-Foy

Région 4

Garage Blais, Cap-de-la-Madeleine
Garage Chagnon, Princeville
Garage Faucher, Ste-Anne-de-la-Pérade
Garage Bureau, Trois-Rivières
Silencieux Paco, Trois-Rivières-Ouest
Rondeau Alignement, Victoriaville

Région 5

Garage Jacques, Deauville
Auto Chagnon, Granby
Excellence, Magog
Garage Dupont, Stanbridge Station
Garage Mécapneu, Valcourt

Région 6

Centre auto Salaberry, Montréal
Centre auto PLN, Montréal
Centre service 225 rue Peel
Outremont Auto 215 Van Horne
Garage Parenteau, Montréal-Nord
Garage Dubé, Montréal-Nord
Garage Poirier, Pointe-aux-Trembles
Germain Goyette, St-Laurent

Région 7

Garage Galarneau, Gatineau
Transmission Écono, Gatineau
Garage McConnelly, Maniwaki
Auger & Frères, Thurso

Région 8

Amos Toyota
Beaudry & Lapointe, La Sarre
Accès Toyota, Rouyn-Noranda

Région 9

Pneus P.J.L., Sept-Îles

Région 11

Garage Thibault, Matane
Autos Bouchard, Mont-Joli

Région 12

Autos Beaudoin, Laurier-Station
Automod, Lévis
Paquet Nissan, Lévis
Thibault Pontiac, Montmagny
Garage Dallaire, St-Anselme
Garage Morin, St-Georges de Beauce
Garage Olivier, St-Nicolas
Centre Jean-Morin, St-Prosper
Centre Denis Pelletier, St-Romuald
Thetford Honda

Région 13

Bourassa Saturn, Laval
Centre Plante, Laval

Région 14

Léveillé Toyota, Lavaltrie
Atelier Normand, Repentigny

Région 15

Excellence Dodge, St-Eustache
Hamel Honda et Hamel Nissan, St-Eustache
Atelier Y. Lanthier, St-Hippolyte

Région 16

Rive-Sud Chrysler, Brossard
Autos Goyette, Carignan
Garage Rodier, Marieville
Centre Blain, McMasterville
Carrosserie Raymond, Richelieu
Hyundai Sorel
Garage Cadieux, St-Jean
Carrossier Oigny, St-Jean
St-Luc Auto, St-Luc
Jade Autos, St-Zotique
Carrosseries CZP, Valleyfield
Pneus A. Chagnon, Varennes
Radiateurs Willard, Vaudreuil-Dorion

Un homme au haut d'une tour

Extrait d'un article de Jean-Marc Beaudouin paru dans *Le Nouvelliste* du 24 avril

C'est quand le coroner Reynald Gauthier a répondu à une question d'un journaliste qu'un premier soulagement a été ressenti.

« Le pilote de l'avion est mort sur le coup ou dans la minute qui a suivi l'impact ». Le coroner Gauthier est monté dimanche le 22 avril, en début d'après-midi, à bord d'un hélicoptère des Forces armées canadiennes qui s'est approché à une cinquantaine de mètres du sommet de la tour. C'était suffisamment près pour qu'il puisse diagnostiquer des « lésions qui ne sont pas compatibles avec la vie ». Une façon juridique de dire que l'homme était bien mort.

Donc, il n'a pas souffert. Une bien mince consolation, mais dans les circonstances, c'est peut-être cette certitude qui permettait d'accepter l'intolérable. Depuis 9 h 30

dimanche matin, le corps de Gilbert Paquette, retenu par des sangles à ce qui reste de la carlingue de son petit Cessna 150, pend dans le vide, tête en bas, du haut de la tour de communications qu'il a heurtée de plein fouet, à 950 pieds dans les airs, à Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Situation jamais vue

Le coroner Reynald Gauthier a été un des premiers à se rendre sur les lieux de la chute de la tour vendredi le 27 avril. C'est également lui qui avait constaté, par voie aérienne, le 22 avril, le décès du pilote.

« À ma connaissance, c'est la première fois qu'un coroner constate un décès par la voie des airs. Pour moi, en tout cas, c'est la première fois ». Rappelons que le coroner Gauthier avait précisé avoir pu observer, sur



La tour quelques minutes avant qu'on l'abatte. Il était impossible à l'œil nu de discerner l'avion et encore moins le corps de la victime.

le corps incarcéré dans la structure de la tour, des lésions mortelles.

Une fois la tour écroulée, l'objectif du coroner Gauthier était d'examiner le corps le plus rapidement possible et de procéder à l'identification formelle. Une autopsie devrait être pratiquée au cours des prochains jours.

Une semaine éprouvante

Extrait d'un article de Ginette Gagnon paru dans *Le Nouvelliste* du 28 avril

Le cauchemar est fini. Les spécialistes sont finalement parvenus, hier, à jeter par terre la tour infernale de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. La manœuvre délicate a été réalisée sans bavure. La famille de la victime va pouvoir vivre son deuil dans l'intimité.

Force est de reconnaître que cette situation tristement exceptionnelle a été gérée de main de maître par les autorités. Rien ne pouvait les préparer à faire face à quelque

chose de semblable. On sait quoi faire en cas de noyades, d'accidents de la route, d'incendies, d'inondations, etc. Mais quoi faire, comment réagir pour le mieux face à un pilote mort, resté coincé dans une tour de retransmission de 330 mètres de haut ? Une tour fragilisée par l'impact de l'accident.

Il n'y a pas de recettes toutes prêtes dans les manuels d'instruction. Il fallait en adapter une de circonstance. C'est bien parce que le cas de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sortait de l'ordinaire qu'il convient de saluer la façon dont les autorités ont géré tout cela. Périmètre de sécurité. Évacuation des voisins. Recours à des artificiers spécialisés venus des États-Unis. Il n'y a pas eu de cascade périlleuse, ni de précipitation hasardeuse, ni d'improvisation malheureuse malgré la pression que les autorités avaient sur les épaules.

Les policiers, les élus municipaux, le coroner Gauthier, les spécialistes, les ingénieurs et les représentants de la compagnie propriétaire de la tour ont pris le temps de bien étudier la question avant de donner le feu vert au dynamitage.

Bien sûr, en pareil cas, il se trouve toujours des spécialistes de salon pour critiquer et y aller de leurs suggestions. À en croire certains, il aurait été très facile de faire grimper des sauveteurs en haut de la tour pour aller dégager le corps du pilote. Ou de faire intervenir une sorte de nacelle larguée d'un hélicoptère. Mais qu'en savons-nous faute de compétences techniques pour le conclure ?

Quand les gens les plus qualifiés en matière d'ingénierie rejettent ces solutions, avec le plein accord de la police et du coroner, comment peut-on prétendre qu'on en sait plus qu'eux ?

Si M. Paquette avait été toujours vivant, son sauvetage aurait évidemment justifié une manœuvre risquée. Mettre la vie de sauveteurs en danger pour récupérer le corps d'un homme mort, on ne pouvait pas l'exiger.

Fort heureusement, sa conjointe a résisté à l'envie de demander une injonction pour empêcher la démolition de la tour. Cela n'aurait que prolongé le drame. Même si cela a été déchirant pour la famille qui, on le comprend sans peine, aurait souhaité récupérer le corps plus tôt.



Fort occupé tout au long des 5 jours précédant l'abattage de la tour et la récupération du corps du pilote, le coroner Gauthier expliquant le rôle du coroner dans de telles circonstances.

Les camions de la peur

Par Nadine Filion, Extraits d'un article paru dans *Le Sélection du Reader's digest* de mars 2001

Cette semaine de vacances, la famille Charbonneau-Roy l'attendait avec impatience. Nous sommes le 24 juillet 1999, et André, sourire aux lèvres, roule paisiblement sur la route 20 en direction de la Gaspésie. Sa compagne, Julie, prend place à ses côtés. Émilie, 10 ans, et Édith, 5 ans, sont installées à l'arrière. La tente-roulotte est fixée à leur mini-fourgonnette Lumina.

À la hauteur de Saint-Michel-de-Bellechasse, des travaux provoquent un bouchon. À l'instar de ceux qui le précèdent, André Charbonneau ralentit, puis s'immobilise. Il est loin de se douter que, derrière, un mastodonte transportant 25 tonnes d'asphalte liquide fonce sur eux à toute allure.

Quelques secondes plus tard, c'est la catastrophe. Le cauchemar. « Nous avons été les premiers touchés, raconte Julie Roy. Le choc a été effroyable. La tente-roulotte a été pulvérisée. Nous sommes sortis de la voiture recouverts d'éclats de verre. Autour de nous, les gens couraient, criaient. C'était une vision d'horreur. »

La famille Charbonneau-Roy s'en est miraculeusement tirée. D'autres n'auront pas eu cette chance. Avant de s'arrêter, le camion fou, immatriculé au Nouveau-Brunswick, aura fait quatre morts, blessé 11 personnes et détruit 15 véhicules.

L'année 99 s'est soldée au Québec par 468 accidents graves ou mortels impliquant un poids lourd. Même si le nombre de décès sur la route a diminué presque de la moitié entre 1980 et 1999, et ce malgré un accroissement de 83 % du nombre de kilomètres parcourus, la situation

demeure préoccupante. Les poids lourds, qui représentent à peine 2,5 % du parc routier québécois, sont impliqués dans 18 % de tous les accidents mortels. La faute à qui ? À quelques délinquants qui bafouent les règles : camionneurs qui trafiquent leurs heures de conduite, véhicules truffés de défauts mécaniques, vitesse excessive...

À bout de fatigue

Lanaudière, 11 juin 1998. Il est près de 14 heures. Claude Auger et son camion filent en direction de Montréal sur la 40. Sa journée a débuté tôt. Il vient d'engloutir un copieux repas. Somnolent, il n'aperçoit pas le bouchon de circulation qui s'étire devant lui et percute de plein fouet les voitures de queue. L'accident fait cinq victimes dont Claude Auger. Le coroner Claude Paquin dira des véhicules impliqués qu'ils étaient « des tas de ferraille écrasée d'où il était impossible de sortir vivant ».

Pressions économiques, coût à la hausse du carburant, concurrence : nombre de camionneurs-proprétaires n'arrivent pas à joindre les deux bouts. La Centrale des syndicats démocratiques soutient que près de la moitié d'entre eux travaillent en moyenne 74 heures par semaines, dont 50 heures de conduite, pour un revenu annuel de moins de 25 000 \$. Cela fait plus de 10 heures par jour, sept jours sur sept.

Actuellement, un camionneur canadien peut conduire jusqu'à 13 heures de suite et être « en devoir » 15 heures d'affilée. Il est ensuite tenu de prendre huit heures de repos. Selon l'Association canadienne pour la sécurité routière, cela fait du Canada l'un des pays industrialisés les plus permissifs; les États-Unis limi-

tent à 60 le nombre d'heures travaillées par cycle de sept jours alors que la Communauté européenne veut réduire les heures de conduite de 56 à 48 par semaine. Pourtant, le lobby canadien du transport routier exerce des pressions sur le gouvernement pour que la semaine de travail passe de 60 à 84 heures...

Or le Bureau américain d'enquête sur la sécurité des transports a récemment révélé que la fatigue serait un élément déterminant dans plus du tiers des accidents. Tout chauffeur est bien entendu tenu d'inscrire ses heures de conduite dans son carnet de bord; mais nombreux sont ceux qui en ont deux, l'un officiel, surnommé *comic book*, et l'autre plus, plus officieux. À la SAAQ, on reconnaît l'existence de ce phénomène difficile à quantifier. « Les compagnies ou les indépendants sont trop nombreux à fonctionner avec deux *logbooks* », déplore David Cotes, ex-directeur des communications chez Transport Besner, un des plus gros transporteurs québécois avec 228 camions.

L'implantation de « boîtes noires » sur tous les véhicules lourds seraient une solution. Ces ordinateurs de bord réduiraient considérablement la possibilité de falsifier les heures de conduite. « Ce serait idéal, admet Claude Pigeon, vice-président de l'Association du camionnage du Québec, à condition que ça se fasse dans toute l'Amérique du Nord. Pas question d'être les seuls à se montrer plus catholiques que le pape. »

Épave sur roues

Sylvain Frigon était employé par Ciment Perreault inc., une entreprise de Saint-Thomas, près de Joliette. Le 12 septembre 1998, le jeune homme de 29 ans



monte à bord d'un des véhicules de la compagnie. Le poids lourd est surchargé, ses essieux arrière présentent des défauts majeurs, son système de freinage n'est fonctionnel qu'à 40 %, sa suspension est usée et un pneu est sur le point de rendre l'âme. Bref, un cercueil ambulancier. Lancé dans une pente, le camion prend de la vitesse, et son conducteur en perd le contrôle. Voyant son véhicule dériver vers un précipice, Sylvain Frigon s'élançait par la portière et meurt écrasé par les roues arrière du mastodonte.

L'entretien mécanique n'était pas une priorité chez Ciment Perreault, et l'entreprise qui vient d'être condamnée à cinq ans d'inactivité, était dans le collimateur de la SAAQ et de la CSST depuis 1992. Pourtant, affirme le coroner Claude Paquin, « cette compagnie a réussi à fonctionner en toute impunité jusqu'à cet accident ».

Comment expliquer cette impunité ? La SAAQ, chargée du contrôle routier des 160 000 kilomètres de routes du Québec, ne compte que 350 contrôleurs, enquêteurs et inspecteurs des entreprises. En 1999, sur les 402 620 poids lourds pesés contrôlés dans les postes routiers, entre 5 et 6 % d'entre eux ont été soumis à une vérification mécanique en règle, et 21 % d'entre eux présentaient des défauts majeurs. Mais, pour en arriver à ce stade de contrôle, ces poids lourds devaient, selon la SAAQ, « présenter des indices visibles d'un mauvais entretien ».

suite à la page 10

Les camions de la peur... suite

Est-ce suffisant ? Le problème, c'est que les postes de contrôle ne sont ouverts que de façon sporadique et variable, selon « le mouvement des transports et le flux de la circulation », nous apprend le rapport d'activités de la SAAQ. « Selon moi, ces postes ne sont pas assez souvent ouverts et, lorsqu'ils le sont, ils sont faciles à éviter », lance Éric Bérard, rédacteur en chef de L'Écho du transport.

Selon une enquête de l'École polytechnique de Montréal, et subventionnée par la SAAQ, 13,2 %

des accidents impliquant un camion sont attribuables au mauvais état mécanique du véhicule. À la suite de cette étude, la SAAQ a établi un nouveau règlement en décembre 1998, qui a eu pour effet d'augmenter de 61 % le nombre de vérifications mécaniques sur route. L'agence gouvernementale s'est aussi dotée d'une force d'intervention mobile qui peut agir n'importe où, 24 heures sur 24.

« On doit installer chez les camionneurs la peur de se faire prendre », dit Yvon Lapointe, directeur éducation et sécurité routière à CAA-Québec.

À toute vapeur

Saviez-vous que les camionneurs héritent de trois fois moins de contraventions que les automobilistes, bien qu'ils soient impliqués dans presque autant d'accidents. Pourtant, il existe une différence majeure entre un poids lourd et une voiture : lancé à 100 km/h, le premier aura besoin de deux fois plus de distance que la seconde pour s'arrêter. Selon Claude Pigeon, « la police pourrait remédier à cette situation en appliquant une politique de tolérance zéro pour les excès de vitesse. Tant qu'elle ne le fera pas, les délinquants

auront un avantage concurrentiel énorme sur ceux qui respectent les limites. »

Depuis 1985, la flotte de Michel Besner ne dépasse pas 90 km/h çà rapporte. Qu'ouï ! Il n'y a que 18 minutes de différence entre un trajet Québec-Montréal à 90 km plutôt qu'à 100 km. Cette mesure, selon lui, représente 10 % d'économie en carburant et une usure moindre des pièces. Et combien d'accidents évités ?

Pari gagné Des chercheurs chiffrent l'impact du casino sur les Hullois

*Article d'Éric Moreault
paru dans Le Soleil du 25 mars*

Selon les résultats provisoires d'une étude scientifique, l'ouverture du casino de Hull a provoqué l'augmentation du nombre de joueurs locaux, des montants d'argent qu'ils parient ainsi que de la proportion d'individus qui auraient développé un problème de jeu en 12 mois.

Tout le monde se doute bien que l'ouverture d'un tel établissement dans une ville a un impact sur les habitudes de jeu de la population : l'occasion fait le larron. Mais voilà que, pour la première fois, des chercheurs en évaluent les répercussions. Et même après une seule année, les perdants sont nombreux.

Ainsi, le nombre de Hullois qui sont allés au casino est passé de 13,3 à 60,4 % dans les douze mois suivant l'ouverture de la maison de jeu. Ils représentent près de la moitié des clients. Et pendant la même période, le montant maximal qu'ils ont perdu en une seule journée est passé de 89 \$ à 155 \$.

Au même moment, à Québec, le nombre de joueurs a chuté de 26,7 à 22,5 % et la somme d'argent flambée est restée stable à près de 27 \$.

En un an, les Hullois ont dépensé environ 251 \$ dans leur casino, nettement plus que les 113 \$ pariés par les Québécois dans les trois établissements de la province.

Pour effectuer ces comparaisons, Christian Jacques, Robert Ladouceur et Francine Ferland ont mené des enquêtes auprès de plus de 400 personnes à Hull et à Québec en 1996, avant l'ouverture du casino, et en 1997.

Les chercheurs du Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu de l'Université Laval ne sont nullement surpris des résultats. « C'est ce à quoi on s'attendait », révèle M. Jacques.

Le chiffre de 60 % peut paraître effarant, mais ils s'explique évidemment par l'attrait de la nouveauté. Il faut voir s'il se maintient et s'il conduit à des problèmes récurrents. Plus la fréquentation est grande, plus les risques sont grands, admet le chercheur de l'École de psychologie.

Chose certaine, la proximité est un facteur déterminant pour sombrer dans la pathologie du jeu. « Inévitablement, les gens vont davantage y participer et, logiquement, il va y avoir une augmentation des problèmes. »

Les universitaires ne peuvent, en ce moment, conclure à une augmentation du nombre de joueurs pathologiques dans la région de Hull : une période de trois ans est nécessaire à une telle affirmation. Ils sont à compiler les données.

Mais les symptômes sont là : 28 % des participants à l'étude publiée dans un récent numéro du Canadian Journal of Psychiatry ont déclaré connaître une personne qui a un problème de jeu, contre 16 % à Québec.

L'impact sur l'économie régionale est impossible à mesurer dans le cadre de cette recherche. Toutefois, les trois quarts des joueurs ont reconnu qu'une grande partie des sommes dilapidées au casino, sinon la totalité, aurait été dépensées pour des soupers au restaurant, des spectacles, des vêtements...

Durant cette période, les revenus du casino se sont élevés à 146 M \$. Loto-Québec y a seulement perdu un peu au change puisque les acheteurs de billets de loterie sont passés de 88,7 à 82,8 %.

Quant aux impacts sociaux qu'engendre le jeu, 71 % des Hullois ont constaté, de façon subjective, il est vrai, des changements dans la région (en un an !). Les trois quarts d'entre eux les jugent négatifs.

Pas surprenant, au regard de ce qui précède, que le pourcentage de personnes opposées au casino soit passé de 20 à 29 %. On imagine le résultat après trois ans.

Les chercheurs ont communiqué leur étude à Loto-Québec. Christian Jacques n'y voit rien d'incongru. À l'époque, seule la société d'état offrait de subventionner leurs recherches. Il assure qu'il y eu ni ingérence, ni pression. Sinon, « les résultats n'auraient pas été publiés ».

Rappelons que selon Loto-Québec, les joueurs compulsifs ne constituent que 2 % de sa clientèle. N'empêche que les travaux réalisés par l'équipe de Robert Ladouceur indiquent que leur nombre a doublé au Québec au cours des 10 dernières années. Une situation que les chercheurs expliquent par le simple fait que les occasions de jouer sont plus nombreuses.

Étude épidémiologique sur l'alcool, les drogues et les médicaments

Par Pierre Morin

Le 18 mars 1999, le docteur Serge Turmel avisait tous les coroners que le Bureau du coroner, la Société de l'assurance automobile du Québec et le Laboratoire des sciences judiciaires et de médecine légale avaient convenu de participer conjointement à une étude prospective sur la prévalence de l'alcool, des drogues et des médicaments chez les conducteurs décédés lors d'accidents de véhicules automobiles.

Cette étude, qui devait à l'origine s'échelonner sur une période de deux ans et qui a été prolongée jusqu'en octobre 2002, vise à documenter l'impact de l'alcool, des drogues et des médicaments dans la genèse des accidents mortels.

La Société de l'assurance automobile du Québec a constitué un panel de juges composé de deux professionnels œuvrant à la SAAQ et de moi-même, panel dont la tâche est de procéder à une analyse de responsabilité dans le cadre de cette étude épidémiologique.

Ce panel a déjà commencé à siéger et il a eu le loisir d'examiner jusqu'à maintenant quelque quatre-vingt-dix dossiers de coroner concernant le décès de conducteurs de véhicules automobiles, dossiers faisant partie de l'étude en cours.

En pratique, les juges formant le panel doivent individuellement, après analyse exhaustive de chaque dossier, remplir une grille d'analyse de responsabilité dont vous trouverez le modèle à la suite de cet article.

L'analyse de responsabilité repose sur l'évaluation de la contribution d'un conducteur à un accident mortel avec une méthode dite « à l'aveugle », c'est-à-dire que les juges n'ont aucune information a priori sur la consommation ou non de drogues par le conducteur. Les informations relatives à la présence ou à l'absence d'alcool, de médicaments ou de drogues chez les victimes sont préalablement masquées avant que les dossiers soient remis aux juges formant le

panel. Après examen des dossiers ainsi modifiés, les juges doivent conclure quant à la responsabilité ou non responsabilité des conducteurs décédés.

La comparaison statistique des taux de responsabilité dans l'accident chez les conducteurs où il y a présence d'une drogue à ceux des conducteurs sobres devrait permettre d'estimer le niveau de risque associé à la consommation de cette drogue observée.

En résumé, les objectifs visés par l'étude sont :

- 1) d'estimer (pour la première fois au Québec) la prévalence de drogues d'abus et de médicaments chez les conducteurs décédés et vivants;
- 2) de déterminer, sur la base des résultats obtenus, le facteur de risque de la conduite sous l'influence de ces drogues et médicaments;
- 3) d'estimer la prévalence d'alcool chez les conducteurs et de comparer les résultats avec ceux obtenus lors d'enquêtes antérieures.

L'étude devrait porter, quant à la taille d'échantillons attendus, sur environ 700 cas de décès. C'est la comparaison statistique des taux de contribution à l'accident des conducteurs avec présence de drogues (incluant l'alcool) à ceux des conducteurs sobres qui devrait permettre d'établir la part de responsabilité de chaque groupe de conducteurs.

Aussi, votre rôle à titre de coroner est primordial pour cette étude et vous devez vous assurer d'obtenir tous les échantillons possibles tels que requis par le docteur Turmel dans son envoi du 18 mars 1999.

Les responsables de l'étude vous remercient à l'avance de votre collaboration. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de cette étude lors d'un prochain envoi de votre bulletin l'Avis.

En bref

Démission

Le coroner Michel Lapointe de Dolbeau-Mistassini a pris sa retraite à la mi-février après plus de vingt ans de loyaux services. Merci pour tout le travail accompli.

Le coroner Louis Authier a remis sa démission le 4 juin après de nombreuses années de service. Merci pour le travail de qualité accompli sans cesse.

Accueil de 24 agents consulaires

Le 23 avril, le coroner en chef, le Dr Serge Turmel, et les coroners en chef adjointes, Me Anne-Marie David et Me Danielle Bellemare, ont accueilli à nos bureaux de Montréal deux groupes de nouveaux agents consulaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada. Le but de la rencontre faisait partie de la formation de ces nouveaux diplomates et visait à mieux les informer sur le rôle du coroner à l'occasion de leurs nouvelles fonctions à l'étranger.

Cette visite a permis aux agents consulaires de mieux connaître le processus de rapatriement des Canadiens décédés à l'étranger, les différences entre le traitement d'un cas de mort naturelle par rapport à un cas de mort violente et le rôle de l'agent consulaire en cas de décès d'un citoyen canadien à l'étranger.

